

Max KOHN, psychanalyste, écrivain

La responsabilité de l'écrivain

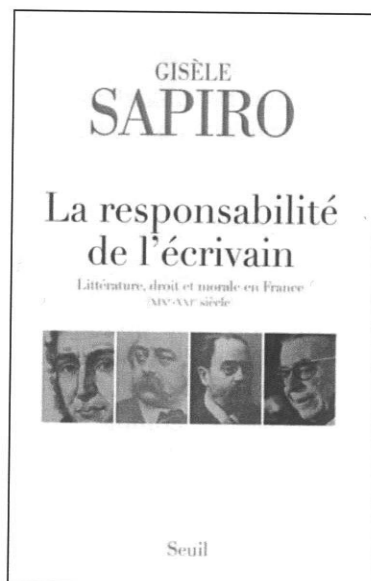
L'écrivain est-il autonome et responsable de ce qu'il écrit ? Le livre de Gisèle Sapiro *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France* (XIX^{ème} – XXI^{ème} siècle)¹, répond à cette question en partant des procès qui ont été faits à des écrivains en France entre le XIX^{ème} et le XXI^{ème} siècle. La justice se mêle de cette affaire au nom de principes qui varient selon les époques. L'écrivain doit écrire en respectant des normes sociales et il est tenu pour responsable juridiquement s'il ne le fait pas. Il ne peut pas dire ce qu'il veut sans risquer de se faire condamner. Gisèle Sapiro est une sociologue directrice d'études à l'EHESS et directrice de recherche au CNRS (CESSP) dont les travaux s'inscrivent dans la continuation de ceux de Pierre Bourdieu.

Pour G. Sapiro, reprenant Max Weber, l'écrivain est une incarnation moderne du prophète. Il est libre, il ne parle pas au nom d'une institution, mandaté par elle, comme le prêtre ou le théologien. Il est producteur de représentations collectives et d'une interprétation du monde. La justice peut s'emparer de l'œuvre d'un écrivain pour la juger et fait de l'auteur le symbole d'un crime écrit. Il symbolise le mieux les crimes écrits au regard des représentations morales ou juridiques. Sous la Restauration, ce qui est condamnable, c'est la polémique antireligieuse, sous le Second Empire, l'offense aux

bonnes mœurs et à la propriété, sous la Troisième République, l'atteinte à l'intérêt national et à la Libération, la trahison. Le « champ des énoncés » sur la responsabilité de l'écrivain pour reprendre Michel Foucault est plus large que le « champ littéraire » défini par P. Bourdieu. On utilise les métaphores de contagion pour la propagation du mal par la circulation libre de l'imprimé et de poison pour l'intention perverse de l'auteur,

Ce que l'on reproche à Flaubert comme à Baudelaire, c'est la description du désir et du plaisir féminins qui constituent une menace pour l'ordre social patriarcal. Pour Jacques Rancière, *Madame Bovary*, c'est le premier manifeste anti-kitsch, le crime d'Emma étant un crime contre la littérature, en incorporant l'art à la vie. La médicalisation de la criminalité conçoit la révolte comme une déviance, une pathologie mentale. L'auteur est tenu pour plus responsable que l'éditeur car il cherche à nuire alors que l'éditeur cherche à gagner de l'argent en spéculant sur le scandale.

À La Libération, dans les procès faits aux écrivains que Sapiro étudie, on respecte le principe de l'autonomie littéraire en ne retenant que les écrits politiques et engagés et en écartant ce qui est purement littéraire. Sous la troisième République la responsabilité de l'écrivain se fait dans un cadre national et Emile Zola l'en dégage pour lui donner une portée universelle en la définissant par rapport à la justice et à la liberté. Cela culmine sous l'Occupation allemande où les écrivains sont accusés par les collaborationnistes d'avoir un rôle dans la défaite de la France. Un renversement a lieu avec la Résistance littéraire qui se réapproprie le moralisme national. Jean-Paul Sartre constitue une généalogie de l'intellectuel engagé dont l'écrivain constitue le modèle et qu'il prétend incarner. Les écrivains n'ont pas constitué une corporation, un ordre, une profession reconnue comme telle. Les procès de l'épuration confèrent un haut degré de responsabilité à l'intellectuel comme traître à la nation. La responsabilité de l'écrivain, c'est son autonomie par rapport à la morale et l'idéologie dominante et sa capacité de les questionner. ■



sa préméditation, de « drogue empoisonnée » entraînant l'accoutumance et la dépendance et de « poison héréditaire » impliquant une transmission transgénérationnelle. La politisation de la littérature et la littérarisation du politique impliquent l'élaboration d'une éthique de la responsabilité distincte de la responsabilité pénale. Le procès de *Madame Bovary* de Flaubert montre qu'une forme esthétique nouvelle – le discours indirect libre, en l'occurrence – peut entraîner des conséquences d'ordre moral, comme le montre Hans Robert Jauss, en fonction de l'« horizon d'attente » du public.

[1] Sapiro G., *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France* (XIX^{ème} – XXI^{ème} siècle), Paris, Seuil, 2011. Max Kohns vort 22

17 juillet 2015. La responsabilité de l'écrivain ? Interview par Max Kohn de Gisèle Sapiro, sociologue. Groupe privé Yiddish pour les Nuls sur Facebook <https://www.facebook.com/groups/305212699661115/?fref=ts> You Tube Max Kohns vort 22 <https://www.youtube.com/watch?v=clcc3VVDWl&index=3&list=PLsqVZpMAIUQRQ0Su8Ej21FeA9408EQIW>